

Critères pour la certification des textiles et des matières textiles

Les matériaux et objets textiles sont, par exemple:

- Vêtements de toutes sortes
- Perruques
- Draps de lit
- Tissus d'ameublement
- Tapis
- Rideaux

Critères contrôlés:

Les exigences impliquées par le label de qualité Allergie pour les textiles et les matières textiles concernant les irritations chimiques et mécaniques de la peau sont respectées. Il en est de même pour les exigences particulières s'appliquant au latex et aux textiles de substitution au latex ainsi qu'à la soie.

Exigences concernant l'irritation cutanée d'origine chimique

Les matières textiles ne peuvent pas contenir aucune des substances allergisantes suivantes en quantité supérieure aux concentrations définies par la norme Oeko-Tex 100: des colorants azoïques et de dispersion, du formaldéhyde ainsi que les allergènes de contact nickel et chrome (VI).

Exigences concernant l'irritation cutanée d'origine mécanique

En plus des exigences précitées, les matières textiles également déclarées comme «adapté aux peaux sensibles» doivent prouver que les réactions cutanées provoquées en cas de contact mécanique avec le textile sont réduites au minimum. À titre de justificatif, l'entreprise peut présenter des rapports d'essai sur la rugosité de surface (comportement de surface). En matière de confort sensoriel de la peau, un textile est considéré comme bon si l'indice de surface est compris entre 3 et 15.

Exigences concernant le latex ou les textiles de substitution du latex

Le pourcentage de protéines allergènes (Hev b1, Hev b3, Hev b5, Hev b 6.02) dans le latex ou le produit de substitution au latex doit être conforme aux exigences de la norme EN 455-3.

Exigences concernant la soie

Les matières textiles en soie doivent en outre être exemptes de séricine.

Exigences concernant les revêtements de sol textiles

Outre les exigences concernant l'irritation chimique (voir ci-dessus), l'entreprise doit démontrer que la teneur en poussières respecte les valeurs de PM10 <50 µg/m³ et PM2,5 25 µg/m³ après sédimentation à l'aide d'une analyse de fixation des poussières.

Le label de qualité Allergie se réfère exclusivement aux allergies et aux intolérances. Il confirme qu'un produit a été testé et certifié comme étant adaptés aux personnes souffrant d'allergies ou d'intolérances. Le fabricant ou le détaillant décide quels produits il souhaite faire certifier et les fait contrôler par Service Allergie Suisse. Les consommateurs trouvent les informations correspondantes sur l'emballage du produit et dans la base de données des produits **sur www.service-allergie.ch**.